# A.F.S.T.B.

# Règlement général sur la Protection des Données

Dans le cadre de ses activités, l'A.F.S.T.B. – Association Francophone du Sport Travailliste Belge – collecte une série de données relatives à la vie privée.

- Qu'est-ce que le RGPD (Règlement général pour la Protection des données) ?

« RGPD » désigne le règlement général pour la protection des données (*Règlement Européen* n°2016/679/UE du 27 avril 2016).

Ce règlement européen remplace la directive sur la protection des données 95/46/EC de 1995. Le but est de protéger la vie privée du citoyen et d'appliquer les mêmes règles à l'ensemble de l'Union européenne.

D'une part, le citoyen pourra mieux contrôler la manière dont ses données personnelles sont utilisées ; d'autre part le RGPD établit une structure légale claire, une norme applicable partout en Europe afin que les entreprises sachent comment elles doivent traiter les données de manière à protéger la vie privée.

Ce règlement fait référence aux notions de bases suivantes :

- Données à caractère personnel (Art.4 RGPD § 1) :
  - « Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (...) »
- Traitement (Art.4 RGPD §2):
  - « Toute information ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliqués à des données ou des ensembles de données à caractère personnel »
- Responsable du traitement (Art.4 RGPD §7):
  - « La personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens de traitement (...) »
- Sous-traitant (Art. RGPD § 8):
  - « La personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement. »

Dans le cadre de ce nouveau Règlement, vous bénéficiez des droits suivants :

- Droit à l'information (Art.13 RGPD) :
  - « Toute personne a un droit sur ses propres données ; par conséquent, quiconque met en œuvre un fichier ou un traitement de données personnelles est obligé d'informer les personnes fichées de son identité, de l'objectif de la collecte d'informations et de son caractère obligatoire ou facultatif, des destinataires des informations des droits reconnus à la personne, des éventuels transferts de données vers un pays hors de l'Union européenne. »
- Droit d'accès (Art.15 RGPD) :
  - « Vous pouvez demander directement au responsable d'un fichier s'il détient des informations sur vous (site web, magasin, banque...) et demander à ce que l'on vous communique l'intégralité de ces données. L'exercice du droit d'accès permet de contrôler l'exactitude des données et, au besoin, de les faire rectifier ou effacer. »

#### - Droit de rectification (Art.16 RGPD) :

« Vous pouvez demander la rectification des informations inexactes vous concernant. Le droit de rectification complète le droit d'accès. Il permet d'éviter qu'un organisme ne traite ou ne diffuse de fausses informations sur vous. »

## Droit de portabilité (Art.20 RGPD) :

« Le droit à la portabilité offre aux personnes la possibilité de récupérer une partie de leurs données dans un format ouvert et lisible par machine. Elles peuvent ainsi les stocker ou les transmettre facilement d'un système d'information à un autre, en vue de leur réutilisation à des fins personnelles. »

#### - Droit à l'intervention humaine (Art. 22 RGPD) :

« La personne concernée a le droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, y compris le profilage, produisant des effets juridiques la concernant ou l'affectant de manière significative de façon similaire. »

#### Droit à l'oubli (Art. 17 RGPD) :

Toute personne a le droit d'obtenir sans frais la rectification de toute donnée à caractère personnel inexacte qui la concerne. »

#### Qui collecte les données ?

Dans ce cadre, l'A.F.S.T.B. – Association Francophone du Sport Travailliste Belge – est appelée « Le responsable de traitement »

# Qui traite les données ?

L'A.F.S.T.B. utilise toute une série d'informations pour le suivi administratif des membres affiliés à l'Association. Différentes entités de l'A.F.S.T.B. sont également amenées à traiter les données collectives (Clubs, Commissions de discipline,...).

#### Quelles sont les données collectées ?

L'A.F.S.T.B., via les clubs, les commissions de discipline, collecte des données :

- D'identification (Nom, prénom, date de naissance)
- Electronique (Courriel)
- Personnelles (Sexe)
- Médicales (Uniquement dans le cadre d'accidents sportifs)

#### A qui sont destinées les données ?

Au personnel de l'A.F.S.T.B., Secrétaires de club, Secrétaires de Commissions.

#### Pourquoi les données sont-elles collectées ?

Pour la bonne exécution de son objet, l'A.F.S.T.B. enregistre, sauvegarde et consulte des données relatives à la vie privée pour assurer une gestion administrative complète de ses membres.

Ce traitement est autorisé par l'Article 6 « Licéité du traitement » du RGPD, point 1.f) « le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement ou par un tiers, à moins que ne prévalent les intérêts ou libertés et droits fondamentaux de la personne concernée, notamment lorsque la personne concernée est un enfant ».

#### Existe-t-il un transfert vers un pays ou une organisation internationale?

Oui. Les données reçues sont susceptibles d'être transférées à des organisations internationales, qu'elles soient européennes ou non.

Par ailleurs, les données ne sont transférées que lors de participation d'athlètes à des compétitions internationales (ex : Jeux Sportifs Mondiaux de la C.S.I.T.).

Cette organisation est la suivante : Confédération Sportive Internationale et Amateur des Travailleurs.

## Combien de temps mes données sont-elles conservées ?

Les données « non sensibles » sont conservées aussi longtemps que l'Association sera active puisqu'elle peut organiser des événements (anniversaire de l'Association, mise à l'honneur de certains membres,...). Elle a donc besoin d'un certain nombre de données (nom, prénom, date de naissance, contact).

#### Cookies

- Cookies installés par notre site internet sur votre navigateur
  Aucun cookie n'est installé sur votre navigateur Internet (Google Chrome, Mozilla Firefox, etc...).
- Cookies installés par notre hébergeur

Notre site - www.sport-travailliste.be est hébergé par OVH.

OVH dépose des cookies sur notre site internet uniquement dans un but de fonctionnement. Aucune donnée n'est collectée par ces cookies. Ils servent uniquement au routage et ne collectent aucune information personnelle.

#### Opposition:

Si vous souhaitez vous opposer à l'utilisation de vos données personnelles pour la communication d'informations relatives aux services fournis par l'A.F.S.T.B., vous pouvez nous en faire part à tout moment en envoyant une demande écrite, datée et signée, accompagnée d'une preuve de votre identité par courrier postal à l'adresse A.F.S.T.B. – Boulevard de l'Empereur 13 à 1000 Bruxelles ou par mail à l'adresse suivante <u>afstb@skynet.be</u>

En cas d'opposition du traitement des données par l'A.F.S.T.B., il nous sera dans l'impossibilité de vous fournir nos services et par conséquent d'être membre de l'A.F.S.T.B.

Approuvé par le Conseil d'Administration, le 29 septembre 2018.